Assemblée Générale Annuelle 2020 de l'association

Suite à l'AG du 28 novembre 2020, voici :

- la présentation partagée en séance : AG_annuelle_28112020
- le complément sur la solution alternative : Note blanche Juillet 2019
- ci-dessous la transcription de la séance de questions réponses avec M. Bavoil & M. Caous.

Projet RATP :

Le jugement du tribunal administratif annule la déclaration d'intérêt général de la phase 2 (voies de garage)

La RATP a 3 possibilités :

- Faire appel. Date limite : 11 janvier 2021. Durée de procédure ~18mois. Jugement non suspensif. Risqué pour la RATP.
- Reprendre la procédure pour refaire la déclaration d'intérêt général. Leur permettrait de gagner du temps. Mais le périmètre de la déclaration doit être revu en incluant toutes les modifications (bassins de retenue notamment)
- Passer en force. Cela signifie que la RATP peut se faire refuser n'importe quelle demande (y compris une simple autorisation de voirie)

Mr Bavoil et son conseil municipal soutiennent nos actions et poursuivent leurs actions vis à vis de la RATP. Mr Bavoil déclare être soutenu par la Préfecture.

A cet effet, comme suite à la dernière décision du tribunal, il adresse une nouvelle proposition de compromis à la RATP visant la suppression de la voie 10 et de l'allongement de la 4T en contrepartie de l'arrêt des procédures et recours actuels.

M.Bavoil a aussi interpellé le vice-président d'IDFm pour qu'il communique auprès de la Présidente d'IDFm sur la voix de Saint Rémy

Mr Bavoil encourage le collectif Pôle Gare à communiquer sur :

- la décision du tribunal
- l'existence de solutions alternatives qui :
 - répondent aux besoins d'amélioration du service RER B pour les usagers,
 - sont moins coûteuses pour la RATP donc la collectivité
 - ont un temps de réalisation plus rapide que les projets actuels de la RATP
 - évitent des impacts environnementaux significatifs

La mairie ne prévoit pas de communiqué de presse sur la décision du tribunal.

Projet « Quartier Gare »:

M.Bavoil reconnaît le besoin de réflexion approfondie et structurée pour un réaménagement de l'ensemble du quartier (Front de gare mais également les rues environnantes Av de la Terrasse – Av Coubertin – Rue Janin etc).

Il partage nos objectifs de plus de « convivialité « , plus d'activités économiques aux abords directs de la gare, d'amélioration des plus de circulation des véhicules, autobus, cyclistes et piétons et d'une meilleure communication sur les centres d'intérêts de la ville. Un nouveau plan de la ville vient d'être validé par la Mairie. Une signalétique est possible à court terme sur le territoire communal

M.Bavoil approuve dans ses principes la première proposition de réaménagement du Pôle gare présenté en séance. Il propose d'ajouter la création d'un espace « CoWorking ».

M.Bavoil évoque l'idée d'un wagon installé sur les voies désaffectées côté Limours pour en faire un espace restauration / buvette.

En revanche, M. Bavoil craint que la réalisation d'un accès Sud à la gare soit conditionné par la RATP par le traitement du « litige » sur le reste du projet RATP …

M.Bavoil met un préalable à toute réalisation: bien cadrer la ligne du front de gare avec les décideurs RATP / IdF Mobilité

Questions diverses :

Q : A quoi servent les bassins de rétention des eaux pluviales ? sous des voies commerciales ? Raccordement vers le réseau communal ? Gestion des crues ?

R : Ils ne faisaient pas partie de l'étude d'impact (idem pour la paroi amortissante), pas d'info transmise sur le fonctionnement technique, la RATP semble consciente de l'existence des risques liés à la présence de l'eau.

Q : Paroi anti-vibratile : des nouvelles sur la Loi sur l'eau au niveau de la Mairie ?

R : Aucune nouvelle du SIAHVY, la Mairie a plusieurs fois refusé à la RATP une autorisation d'occupation de la voirie pour effectuer des sondages rue Ditte.

Q : Forage en cours Avenue de la Terrasse : aucun affichage ?

R : Il existe bien un arrêté municipal pour autorisation des travaux (problème d'infiltration)

Les travaux suivants sont budgétés : enfouissement des réseaux, révision des sens de circulation et sécurisation du quartier.

Q : Entrée du parking rue Ditte difficile, dépose minute toujours occupée, 2 places de voitures électriques fonctionnant avec une carte non classique.

R : Parking en zone bleue, stationnement limité, pour les bornes de recharge des voitures électriques expérimentation société Clem, mission terminée. Diagnostic en cours pour changer le logiciel de la borne.

Q : Route de Limours, que faut-il faire pour accélérer la création de l'accès direct aux quais ?

R : Selon Mr Bavoil, l'ouverture ne sera mise en œuvre qu'en fonction de la procédure de la phase 2. Mr Bavoil est prêt à négocier un accord pour les voies 6&8 mais un refus des voies 10 et 4T.

Q : qu'en est-il de l'expérimentation des navettes autonomes ?

R : l'expérimentation est repoussée par la RATP (initialement prévu en octobre 20)

Ne les laissons pas transformer Saint-Rémy en une Gare Industrielle !

NON A SAINT REMY TRANSFORMEE EN GARE INDUSTRIELLE !

Beaucoup d'entre vous pensent que les travaux en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sont presque terminés. Détrompez-vous !

Les travaux engagés depuis l'été 2016 par la RATP ne concernent que la première phase du projet (en bleu sur le schéma ci-dessous). La seconde phase (en rouge) consistera à créer 4 voies de garage supplémentaires. Les travaux pourraient démarrer dès 2019. Or ces installations transformeraient notre gare en un **véritable site industriel, annexe de Massy**.

Une fois en service, comme l'ont montré vos remarques lors de l'enquête

publique de Février 2018, ces aménagements :

- Engendreraient de nombreuses nuisances (circulations à vide de nuit, bruit, lumière) que la RATP sous-estime volontairement dans ses rapports,
- Entraineraient des circulations de trains sans passagers jusqu'à Orsay ou Massy. Aucun bénéfice pour les usagers au sud de ces gares,
- Coûteraient près de 30 Millions d'€ (en plus des 33 M€ de la phase 1),
- Nécessiteraient des murs de soutènement allant jusqu'à 6m de hauteur et auraient un impact environnemental et paysager inacceptable.

La RATP ne tire aucun enseignement de l’accident du 12 Juin 2018

STOPPONS CE PROJET D’EXTENSION DÉMESURÉ !

Suite, aux irrégularités constatées dès la phase 1 au regard du code de l’environnement, « Riverains du RER B Saint-Rémy » et l’Union des Amis du Parc ont engagé un recours juridique au Tribunal Administratif qui est toujours en cours. Le collectif soutient financièrement cette première action. Il a par ailleurs engagé un recours gracieux contre la phase 2 cet été, recours rejeté par la RATP.

Pour engager un recours en contentieux sur le fond, nous avons besoin de votre soutien

Libellez votre chèque à l’ordre de l’ « Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse », membre du Collectif Pôle Gare.
Un reçu fiscal vous sera adressé : 66% de votre don sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, **un soutien de 50 € ne vous coûte que 17 € après déduction fiscale.**

Orde à indiquer : Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Adresse où envoyer votre don :

Collectif Pôle Gare Saint Rémy
48 avenue Guy de Coubertin
78470 Saint Rémy-lès-Chevreuse

Téléchargez le document

Le Collectif ne désarme pas

Un avis dans la presse sur notre Assemblée Générale du 19 Septembre 2018:

Les Nouvelles_St Rémy19septembre

Le Collectif donne son avis sur la ligne 18

Le Collectif émet un avis négatif à toute partie du projet de Ligne « L18 » fragilisant la ligne sud du RERB.

Plus explicitement, tout élément de ce projet :

- *Qui remet en cause la possibilité de stocker des trains RERB supplémentaires sur le ' »hub » industriel de Massy-Palaiseau. En cela le Collectif est opposé au blocage pour ce long chantier des terrains CEMEX (OA12 p168/440 de* L18_DAE_Volet_F_Annexes_oct 2017.pdf, soit le volet F-14*) initialement prévus pour 5 voies de garage RERB supplémentaires.*
- *Qui impose ainsi le déplacement de voies garages du RERB en bout de ligne, loin des véritables besoin et surtout de toute maintenance, alors que la prochaine décennie sera marquée par un matériel en fin de vie et un nouveau matériel de remplacement en rodage et « déverminage ».*
- *Qui dénature et dégrade, avec ce déplacement, la fin de ligne RERB à Saint-Rémy dans le Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse.*
- *Qui entraînerait des travaux précipités, compte-tenu des risques de catastrophe déjà annoncés par le sinistre du 12/06/2018 en sortie de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.*

Enquête Ligne 18

Venez nous rencontrer au Forum des Associations

09 septembre 2018 : Forum des **Associations** – Au Domaine Saint-Paul de



10h00 à 18h00

ATTENTION: Cela se passera au Domaine de Saint-Paul – Bâtiment B8

Pour nous trouver dans le bâtiment : Plan forum 2018

Accès rue de la paix. Accès également possible pour les piétons par l'ancienne voie ferrée. Attention, accès rue de Limours fermé.

Parking visiteurs et exposants. Privilégiez le covoiturage, le déplacement à pied ou à vélo !

Buvette et restauration sur place.

Ouverture public : 10h à 18h.

Contact vie associative 01 30 47 05 52 vie.associative@ville-st-remy-chevreuse.fr

Le Collectif interpelle le Parc et la Région sur le projet RATP à Saint-Rémy

Une Réunion Publique s'est tenue le 19 juin 2018 sur le projet de liaison douce entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Boullay-les-Troux.

A cette occasion, le Collectif a interpellé la Région et le Parc sur le projet d'ajout de voies de garage sur la gare de Saint-Rémy.

- *Pourquoi la présidente de la Région, V.Pécresse, défendait-elle un maximum de 3 voies en 2015 quand elle était dans l'opposition et une fois élue a décidé d'imposer 5 voies ?*
- *Que fait l'administration du « Parc » pour défendre le site face à ce projet monumental ?*
 - Le commissaire ne retient page 20 du « Parc » que:
 - l'absence d'avis sur le bien-fondé
 - l'absence d'opposition tant que les installations projetées restent dans l'emprise de la RATP et qu'il n'y a pas d'ouvrages en élévation (contrairement au précédent projet de Machine-à-laver)
 - l'existence de « questions » sur les nuisances et l'intégration paysagère.
 - Mais que dire de l'impact souterrain du futur mur de soutènement, de l'impact des trains garés en plus, notamment juste avant l'entrée en gare (voie 4T) et pourquoi croire qu'on aura des réponses à ces « questions » sur des nuisances déjà minimisées sur le papier.
- *Où sont les études sur l'eau pour vérifier les impacts de ces grandes modifications ?*

Rappel : l'avis rendu suite à l'enquête publique par le Commissaire-enquêteur…

- 2018-05-07_Communiqué-du-Maire-enquête-publique-RATP

- Rapport-Enquete-publique-CONCLUSIONS_opt
- Rapport-Enquete-texte

…ne remet rien ou presque en cause du projet alors que les impacts seront énormes, pires que ceux délayés dans l'étude d'impact, et les risques importants pour les personnes et pour le transport.

A la suite du sinistre arrivé le 12/06/2018 (déraillement entre Saint-Rémy et Courcelles lié à des ruissellements lors d'orages très violents), nous ne pouvions que nous alarmer sur les conséquences de travaux supplémentaires et de l'ajout d'un mur de soutènement monumental en travers des ruissellements. Pour plus d'info Actus-CoURB

A noter que, au 30/06, 8 trains-longs sont toujours bloqués suite à ce sinistre.

- Si ce n'est pas gênant pour les voyageurs après Gif, alors pourquoi tout ce battage pour installer 5 trains en plus à Saint-Rémy ?
- Si c'est gênant, alors pourquoi prendre des risques en plus en immobilisant ces 5 trains de plus sur ce terminus de Saint-Rémy, à 20km de leur site de maintenance de Massy ?

Rapport du Commissaire Enquêteur

Des conclusions qui sont loin d'être à la hauteur de nos attentes.

Le commissaire enquêteur reconnait que sur l'ensemble des observations analysées, celles des Saint-Rémois étaient unanimement opposées au projet. Pourtant son avis est favorable au dossier présenté par la RATP !

Les réactions sont bien prévues !

Rapport enquête RATP

Article de la Mairie

Le commissaire enquêteur a proposé au Maître d'Ouvrage (RATP) les **deux recommandations** suivantes :

- recommandation n° 1 : associer étroitement la ville, les associations, les services du PNR et les riverains aux décisions concernant la partie visible du mur de soutènement le long de la voie 4T et le choix entre les deux variantes d'insertion (mur ou talus)
- recommandation n° 2 : désigner pendant la durée des travaux un collaborateur permanent à vocation de médiateur pour faciliter la concertation nécessaire.

Après ces deux recommandations, le commissaire enquêteur a émis un**avis favorable à l'ensemble du projet de la RATP**, notamment à la création de 3 nouvelles voies de garage et à l'allongement de la voie 4T, assorti des **deux réserves**suivantes :

- réserve n°1 : tous les appareils de voie à réaliser dans le cadre du projet devront être équipés de dispositifs de nature à réduire les bruits mécaniques et les vibrations.
- réserve n° 2 : la réalisation de l'accès du public à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse côté route de Limours, est sans relation avec le projet de création des voies de garage et doit être entrepris au plus tôt.

- Rapport Commissaire (partie sans Scans)
- Rapport-Enquete-publique-CONCLUSIONS (Scan)
- Rapport-Enquete-publique-complet (Scan)

Réunion d'information à l'Espace Jean-Racine

VOTRE AVIS COMPTE

Cette réunion (cliquer sur le lien pour l'invitation) a rassemblé ce lundi 29 janvier plus de 250 personnes à l'Espace Jean-Racine venue s'informer sur l'enquête publique qui se terminera le 16 février au sujet du projet RATP en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Après plus de deux heures de réunion, de questions-réponses et d'avis partagés, le Collectif espère que chacun pourra mieux appréhender les enjeux de cette enquête.

Nous laissons d'ores et déjà à disposition sur le lien ci-dessous le prospectus qui était distribué avec les points-clefs présentés, en incitant chacun à **se demander comment et si la RATP a cherché à EVITER- REDUIRE et COMPENSER les impacts de son projet au regard des avantages réellement attendus.**

Cliquer ici : la présentation de lundi 29/01 à l'espace Jean Racine

Cliquer ici : Prospectus n°3 enquête publique janvier 2018

Encore une fois votre avis compte. N'oubliez pas de le faire connaître à l'enquêteur, en mairie ou même sur le lien du site d'enquête :

~~Cliquer ici: lien vers le site d'enquête (enquête terminée)~~

Source video : http://www.saintremyenvironnement.fr/projetratp.html

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/02/02_Projections.mp4
Les différents bruits du train en circulation :

Côté Nord (Rue Ditte) :

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/01/04_nuisance-rerB-côté-nord-circulation-de-trains.m4v
Côté Sud :

de nuit :

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/01/06_la-nuit-presentation-video.m4v



En plus d'exprimer à l'enquêteur vos remarques sur ce projet vous pouvez soutenir notre combat contre ce projet en l'état en signant sur notre appel à financement participatif sur le lien :
10 € pour stopper le projet d'extension de voies de garage à Saint-Rémy

Lien vers les détails sur cette enquête

L'enquête publique est ouverte pour le projet Saint-Rémy

1 avis = 1 voix, même pour les associations, pétitions, … Le dépôt de vos avis est donc primordial pour nous faire entendre.

Nous avons été alertés par la presse 15 jours avant, par affichage…
…le message a été relayé aussi par tract et sur les sites (Mairie, EPAC, CoURB, SRE, Union des Amis du Parc, Associations de quartiers)…
…**l'enquête publique est ouverte** pour le projet Saint-Rémy depuis le 15-janvier 2018 0h00…
… **jusqu'au 16-février 2018.**

Il s'agit d'une enquête publique environnementale que le maitre d'ouvrage (RATP) est légalement tenue de réaliser.
Durant cette enquête, la RATP dévoile son **étude d'impact environnementale** et répond à l'avis que l'Autorité environnementale a formulé fin 2017. Cette présentation permet à l'enquêteur de recueillir l'avis du public, soit de vive voix durant les permanences, soit sur les registres en Mairie (Saint-Rémy et Gif), soit sur le site Internet (Cf. liens ci-dessous).

Dates, lieux et horaires des permanences :

- Mercredi 24 janvier 2018 Mairie de Gif de 15h00 à 18h00
- Samedi 3 février 2018 Mairie de Saint-Rémy de 9h30 à 12h00
- Jeudi 8 février 2018 Mairie de Saint-Rémy de 14h00 à 17h00
- Vendredi 16 février 2018 Mairie de Saint-Rémy de 14h00 à 17h00

Le dossier est consultable en Mairie ou sur le site d'enquête:

- Liens ne fonctionnant plus, l'enquête étant terminée:
 - ~~Le site de l'Enquête publique : Cliquer ici~~
 - ~~Le site de la RATP : Cliquer ici~~
 - ~~Pour déposer un avis, cliquez ici~~
 - ~~Pour consulter le dossier, cliquez ici~~
- Liens officiels encore en fonctionnement (à défaut nous contacter en cas de problème pour télécharger les documents):

- **Télécharger** le dossier complet d'enquête, cliquez ici
- Pour ne prendre que certaines parties du dossier, cliquez ici et aller ainsi à l'essentiel :
 - 08 SDLB DEP ST REMY-**Mémoire en réponse**_Vf dec2017 (13,94 Mo) à l'Avis de l'Autorité environnementale disponible en version navigable sur le lien suivant: ICI
 - 06.13 SDLB DEP ST REMY-Pièce_D-EIE-Chap_13_Annexes_Vf dec2017 (102,33 Mo)
- Pour ne charger que les partie suivantes, cliquez sur nos liens :
 - 08 SDLB DEP ST REMY-Mémoire en réponse-**juste la réponse**, à comparer à l'Avis de l'Ae
 - 06.13 SDLB DEP ST REMY-Pièce_D-EIE-Chap_13_Annexes
 - Etude d'intégration paysagère INGEROP/ V.Broez – aux pages : 759 à 856
 - Etudes acoustiques – aux pages : 621 à 699

En plus d'exprimer à l'enquêteur vos remarques sur ce projet vous pouvez soutenir notre combat contre ce projet en l'état en signant sur notre appel à financement participatif sur le lien :
10 € pour stopper le projet d'extension de voies de garage à Saint-Rémy

Elections Municipales 2017 – avis des candidats sur le projet RER-B

Elections Municipales 2017 – Résumé des entretiens, échanges et communications sur le

Projet RER-B

Ces dernières semaines les associations 'Collectif-Pole-Gare-Saint-Rémy' et 'Riverains RER-B Saint-Rémy' ont rencontré et échangé avec les candidats, ainsi qu'analysé leurs communications, pour obtenir leurs avis et leurs positions sur ce projet.

Pour cela nous avons travaillé avec une liste de questions qui leur a été transmise.

- **NOTA 1** : ayant appris tardivement la constitution de la liste PNQV, nous n'avons pu avoir de rencontre ; notre questionnaire a été transmis mais nous n'avons pas de retour au jour de première publication.
- **NOTA 2** : nous comptons mettre à jour cette page autant que nécessaire si de nouveaux éléments ou correction nous venaient de toute liste. **Ainsi, n'hésitez pas à revenir la consulter**.
- **Nota du 01.12:** nous ajoutons plus bas les réponses reçues depuis de la liste 'PNQV'

Légende des retours :

- ***SREM***= *liste « St-Rémy-En-Marche » conduite par D.Dufrasnes*
- ***SRT***= *liste « St-Rémy-Toujours » conduite par JL.Binick*
- ***LILA***= *« Liste d'Intérêt Local pour Avancer » conduite par D.Bavoil*
- ***PNQV***= *liste « Pour Notre Qualité de Ville » conduite par A. PLANCQUEEL-BECKER*

L'ordre des réponses ne reflète que la chronologie de nos rencontres.

QUESTION 1 – Phase 1

Etes-vous prêts à exiger des dispositifs acoustiques à l'état de l'art (ex: tapis anti-vibratiles, aiguillages à cœur mobile,…) pour toute liaison (aiguillages) nouvelle ou existante afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires dues aux mouvements des trains supplémentaires ?

- ***SREM*** *: (Cf. tract n°4 & n°5) nous demanderons à la RATP l'utilisation d'aiguillages de dernière génération et de tapis anti-vibratiles, et que tout*

soit arrêté la nuit. Nous ferons établir une carte des bruits dès le début de mandat [Note du Collectif : 'ne pas oublier les existants' – Cf. Motion proposée en 2016-juin évoquée ci-dessous].

- ***SRT** : Nous nous engageons à négocier ardemment avec les représentants de la RATP pour obtenir les dispositifs acoustiques dernière génération pour toute nouvelle liaison, afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires. Nous procéderons également à une requête concernant les liaisons (aiguillages) existantes.*

- ***LILA** : OUI – Il faut exiger de la RATP tous les dispositifs permettant de réduire les nuisances sonores. De plus, vis-à-vis des dégradations occasionnées par les travaux, **la mairie aurait dû faire**, avant le début des travaux, **un référé préventif**. Il faut le faire d'urgence.*

- ***PNQV** : Oui. Madame le Maire a initié une première réunion avec la Direction de l'exploitation et les riverains de la Gare en 2016, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Chacun a pu s'exprimer et le Maire s'est positionné fermement face à la RATP afin de limiter les nuisances relatives à l'état du matériel existant. Elle continuera donc à porter les demandes des membres de l'association Riverains RER B afin d'améliorer la qualité de vie à proximité des voies. En ce domaine, la volonté de notre équipe est caractérisée notamment par la participation en son sein d'un adhérent actif dans l'association.*

QUESTION 2 – Phase 2

Etes-vous prêts à vous engager publiquement, au côté des associations, pour défendre les alternatives au choix de St Rémy auprès de la RATP et du STIF // des élus territoriaux, Essonniens, le maire de Massy en particulier // de nos députés ?

- ***SREM** : [voir tracts n°4]*
 - *Notre liste peut déjà compter sur le soutien de notre député et notre sénateur*
 - *Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les*

élus concernés et les associations pour étudier des alternatives et obtenir des réponses de la part de la RATP à l'avis de l'autorité environnementale qui nous est favorable.

- ***SRT*** *:*
 - *Nous interviendrons auprès des autorités politiques concernées pour faire entendre les voix des St Rémois à l'issue de l'enquête publique et en prenant soin de bien réitérer les préoccupations exprimées à l'issue de l'étude d'impact Rail Concept, notamment sur la question des voies 10 et 4T.*
 - *Nous demanderons, au STIF et à la Région, l'organisation d'une réunion publique en présence de Valérie Pécresse pour faire valoir les intérêts et les préoccupations des St Rémois à l'égard de ce dossier et inviterons aussi la presse locale pour s'en faire le relais.*

- ***LILA*** *: OUI – Il faut relancer une vraie négociation en s'entourant de tous les acteurs (département, Parc Naturel, Communauté de Commune, maires des villes avoisinantes ou impactées, élus nationaux, ..) , comme cela s'était fait avant 2014. [Cf. 'Programme']:*
 - *Nous renouerons le dialogue interrompu par la majorité sortante.*
 - *Nous associerons à la démarche de la commune le Collectif Pôle Gare, le PNR (Parc Naturel Régional), la CCHVC (Communauté de communes), le département et les villes environnantes*
 - *Nous ferons des contrepropositions et ne tomberons pas dans une opposition stérile.*

- ***PNQV*** *: Oui. Il est évident que ce dossier est primordial pour préserver le caractère si particulier de notre ville, porte de la Vallée de Chevreuse. Une décision a été prise au conseil d'administration du STIF pour réaliser ces voies, malgré le travail effectué par la Municipalité de l'époque, à travers une contre expertise. La seule alternative aujourd'hui, riche de notre expérience, c'est de travailler sur une faille de leur dossier : l'environnement qui doit être défendu lors de l'enquête publique.*

QUESTION 3 – Phase 2

Etude d'impact RATP: Suite à l'avis de l'Autorité environnementale pointant les zones floues, êtes-vous prêts à engager des études pour disposer d'une vraie contre-expertise?

- ***SREM*** *: Oui, tout de suite*
- ***SRT*** *: Oui, il nous paraît essentiel de procéder à une contre-expertise technique du point de vue des nuisances sonores et vibratoires/ environnementales et de la démarrer au plus tôt compte-tenu du calendrier de l'enquête publique ; sous réserve de pouvoir solliciter l'expertise compétente dans les délais impartis et à un coût raisonnable pour la commune*
- ***LILA*** *: OUI pour faire immédiatement appel aux expertises Techniques et Juridiques. Aller en justice s'il le faut avec arguments techniques, avocats compétents et 'réseau'*
- ***PNQV*** *: Tout à fait. Il est à noter que, pour emporter l'annulation des voies de retournement, c'est justement une étude d'expertise technique qui avait permis de prouver qu'une partie du projet n'apporterait pas d'efficacité supplémentaire à l'amélioration du trafic. Donc il est évident que nous débloquerons une ligne budgétaire pour faire réaliser une nouvelle contre expertise « environnement » pour défendre le cadre de vie de Saint-Rémy dans la mesure du possible. Nous nous appuierons sur l'avis motivé et indiscutable de l'Autorité environnementale pour défendre les intérêts de Saint-Rémy et ce dans les plus brefs délais car l'échéance est très serrée.*

QUESTIONS 4 & 5 & Motion – Phase 2 – Enquête Publique et Rappel de la motion proposée en juin 2016

Pour ces deux questions, suite à un premier échange nous les avons complétées

en renvoyant un courrier rappelant le contenu de la motion proposée en juin 2016 par le Collectif. Cliquer sur le lien pour plus d'information sur cette motion. Les réponses étant parfois combinées, nous les avons regroupées.

- **Question 4**:
 - Pouvez-vous préciser votre **position** sur ce projet : nombre voies, défense de l'environnement (sonore et visuel) en particulier pour les riverains ?
 - Complément concernant la **motion** de juin 2016: Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?
- **Question 5**:
 - Pour l'**enquête publique**, envisagez-vous d'exprimer au commissaire enquêteur la position de la municipalité ?

- ***SREM**:*
 - *Les candidats ont entendu l'opposition des St-Rémois : Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les parlementaires qui nous soutiennent et les associations pour étudier des alternatives, obtenir de la RATP des réponses à l'avis de l'Autorité Environnementale et des avancées sur le respect du cadre de vie et l'aménagement de l'espace autour de la gare [Voir Tract 5, § 'Pour un projet de gare acceptable et adapté à la commune']*
 - *[Complément **concernant la motion**] Nous souhaitons toutefois préciser que nous sommes entièrement en accord avec les objectifs mentionnés, concernant notamment la limitation du nombre de voies. [Voir encadré en bas du lien à cliquer '20171105 réponses SReM sur motion']*
 - *[Complément sur l'**enquête publique**] Nous avons aussi prévu de demander un entretien avec le futur commissaire enquêteur pour exposer la politique de la municipalité.*

- ***SRT** :*
 - *Point crucial à notifier : La Mairie n'a pas vocation (de par son*

statut officiel) à émettre un avis sur la voie 4T et la 10 en tant que tel, ni à se substituer à l'action ou à l'avis de la population.

- *En revanche, il est de notre ressort de faire preuve de pédagogie et de clarté auprès des St Rémois sur ce dossier ultra technique. Aussi, nous nous engageons à concentrer les efforts nécessaires en matière de communication et de sensibilisation auprès des St Rémois en amont, pendant et en aval de l'**enquête publique**.*
- *Il ne s'agit en aucun cas de rentrer en guerre ouvertement contre la Région ou le STIF, mais bien de faire en sorte que ce projet soit géré au mieux et dans des proportions raisonnables pour l'ensemble des partie*
- ***Concernant la motion** : Nous mettrons la motion souhaitée à l'ODJ, sous réserve qu'elle soit rediscutée en amont sur la base des termes des dernières mises à jour (cf. dernières publications).*

- *Quoiqu'il en soit, nous nous engageons surtout à examiner, à l'issue des résultats de l'enquête publique et à réception des avis des autorités (PNR, police de l'eau, inspecteur des sites, ABF) si un recours s'avère être pertinent et ce bien avant le redémarrage des travaux*

- ***LILA** :*
 - *Nous ne sommes pas dans l'opposition stérile, mais ferons systématiquement des contre-propositions. La création de 2 voies 6 & 8 semble un compromis acceptable, mais pas de voie 10, ni de voie 4T.*
 - ***Concernant la motion** : OUI nous la défendrons et la ferons voter en Conseil Municipal*
 - ***Pour l'enquête publique**: OUI – Nous ferons la 'comm', les réunions publiques et la publicité médiatique pour que le maximum de St-Rémois et d'habitants de la Vallée participent à cette enquête publique. La municipalité donnera également au commissaire enquêteur son avis.*

- ***PNQV** : Il est important à ce stade du projet, de faire valoir la position des Saint-Rémois notamment par une nouvelle motion du conseil municipal co-rédigée avec les associations. Par ailleurs, sauf le fait qu'au-*

delà de la voie « légaliste » qui pourrait rapidement se révéler une lutte du pot de terre contre le pot de fer, la Municipalité est prête à s'associer à des actions citoyennes résolues, voire à les susciter et à donner l'écho nécessaire au dossier via un plan de communication s'appuyant sur les médias locaux et nationaux.

QUESTION 6 : Parking de 380 places semi-enterré à côté de la gare

Ce parking, en face de l'espace Jean-Racine, parait démesuré : quelle est votre position sur ce point ?

- ***SREM*** *:*
 - *il faut ce parking pour accompagner les bâtiments à construire (Cf. contrainte des « Logements sociaux ») mais…[Cf Tract n°4] nous veillerons à ce que cela soit bénéfique aux St-Rémois, ne grève pas nos capacités d'investissement et que les prix restent raisonnables et avantageux pour les résidents. Concernant les flux nous demanderons aux intercommunalités de mettre en place des parkings de regroupement sur leur territoire et certainement de penser à des systèmes de navettes… des mesures du trafic seront faites pour configurer le nouveau centre-ville – une étude de contournement (le terrain des sœurs) sera étudiée.*
 - *[Complément] Comme nous l'avons exprimé ces derniers jours nous souhaitons surtout travailler en étroite relation avec les autres communes de la CCHVC, de l'arrière pays de Limours et la région pour étudier la possibilité de mettre en œuvre de parkings de concentration et permettre le rapatriement des usagers de ces parkings à la gare par un système de navettes électriques ou d'autres moyens de transport non polluant.*

- ***SRT*** *: Le besoin de tant de places n'est pas clair. Cependant, le département a déjà pris une position de principe favorable pour subventionner cet aménagement, cela va donc être difficile de faire reculer ce projet. Toutefois, nous nous engageons à publier et à détailler spécifiquement les points mentionnés dans l'étude ARTELIA sur la*

question du nombre de stationnements. Nous veillerons aussi scrupuleusement à la prise en compte de l'optimisation de la gestion des flux de circulation autour de la gare (rue Ditte et rue Chesneau) et plus largement sur les grands axes du centre-ville.

- ***LILA** :*
 - *Il y a un problème de trafic (flux de voitures).*
 - *Donc « NON à ce parking surdimensionné et occasionnant une densification du trafic », mieux vaut des parkings relais, sur les communes voisines, avec navettes (avis déjà partagé avec la CCHVC) [Voir 'Programme']*
 - *Nous sommes très inquiets sur le reste à charge de ce projet de parking (investissement au détriment d'autres) ; il faut une contre-expertise financière*
 - *Concernant l'étude Artelia, Artelia doit reprendre son étude car les postulats sont remis en cause (parking 380 places, 4 voies de garage). Mais des choses intéressantes sont à prendre en compte dans cette remise à plat.*
 - *Le Parking du stade doit être conservé et embelli*
 - *[Voir aussi Tract n°3] 'Maintenir les parkings du centre-ville'*

- ***PNQV** :*
 - *Quel est l'objectif de ce parking relais ? Ce parking relais permettrait de libérer les places de stationnement en centre-ville couplé à la mise en place d'une politique tarifaire favorable aux Saint-Rémois. Dans cette étude de faisabilité, le nombre de 380 places est inférieur au nombre de places aujourd'hui utilisées par les rabattants venant des autres villes qui pollue non seulement le centre-ville mais également nos quartiers. Ainsi, **la création d'un parking enterré intégré au paysage et en même temps dans le nouveau fonctionnement des abords de la gare serait bénéfique pour le confort de tous et la redynamisation du centre-ville où nous pourrions enfin nous garer sans problème**. Il y a cependant deux conditions à la création de ce parking :*
 1. *intégration parfaite dans le paysage pour ainsi valoriser St Rémy porte d'entrée de la Vallée de Chevreuse*

2. *pas de répercussion financière sur la ville pour un parking utilisé par des extérieurs.*

- *L'étude de faisabilité, comme son nom l'indique, permet de savoir si tout cela est faisable en terme de fonctionnement avec tout le confort nécessaire notamment pour les piétons et cyclistes ; si tout cela est faisable pour valoriser les commerces en face de la gare, pour améliorer le trafic à l'intersection de la rue de la République et de la rue Ditte etc. Il prend également en compte des espaces de dépose minute, un garage sécurisé pour les vélos, l'accès au centre-ville, et à la maison de l'écomobilité etc. L'étude de faisabilité étant réalisée.*
- *Il reste à trouver les financeurs en 2018 pour ensuite concevoir le projet. Tous les acteurs des déplacements seront consultés lors de l'élaboration du projet car la prise en compte des usages est primordiale dans sa réussite.*